

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 20 juin 2025

Délibération n° BU_20250620_01

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à 9 h 00, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au POIRE-SUR-VIE, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 13 juin 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Guy AIRIAU.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Consultation « Gestion des vannages » : choix du prestataire

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2025 du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour des travaux de gestion des vannages.

Il précise que ces travaux concernent des travaux sur des petits ouvrages secondaires et comprennent principalement :

- le démantèlement de deux ouvrages hydrauliques ;
- la restauration de l'écluse de la Bonnière.

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel est de 50 000,00 € HT.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés passés selon la procédure adaptée, des accords cadre, des conventions, des contrats et des devis, supérieurs ou égaux au montant stipulé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Président fait part au BUREAU qu'une seule offre a été déposée et que le montant des travaux s'élève à 83 295,61 € HT.

Au vu du montant de l'offre qui excède les crédits budgétaires alloués au marché, Monsieur le Président propose au BUREAU de déclarer la procédure sans suite pour offre inacceptable.

.. / ...

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de déclarer la procédure sans suite pour offre inacceptable car le montant de l'offre excède les crédits budgétaires alloués, tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 20 juin 2025

Délibération n° BU_20250620_02

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à 9 h 00, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au POIRE-SUR-VIE, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 13 juin 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Guy AIRIAU.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Accord cadre n° 202503MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique des cours d'eau de 2025 à 2027 » : choix du prestataire

Annexe : Tableau d'analyse des offres - Classement

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2025 à 2027 du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des opérations de restauration morphologique des cours d'eau.

Il indique ensuite que ces opérations de restauration morphologique concernent 13,5 km de cours d'eau et 2 effacements d'ouvrage, pour un montant estimé de 1 460 000 € TTC (y compris la maîtrise d'œuvre).

Monsieur le Président explique ensuite au Bureau que la mission de maîtrise d'œuvre, objet de la présente consultation, comprend principalement :

- Phase Projet (PRO) ;
- Phase Direction de l'Exécution des Travaux (DET).

Il précise que le marché de maîtrise d'œuvre est de type accord cadre à bons de commande, pour une durée de 3 ans avec un montant maximum de 80 000 € HT.

Monsieur le Président rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux au seuil de dispense de procédure stipulé à l'alinéa III de l'article 28 du code des marchés publics.

Il expose au Bureau les différentes offres et propose, au vu du prix des prestations et de la valeur technique, de retenir l'offre de la SCOP ARL HYDRO CONCEPT.

../...

BU_20250620_02

- 2 -

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de retenir l'offre de la SCOP ARL HYDRO CONCEPT pour la réalisation de l'accord cadre n° 202503MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique des cours d'eau de 2025 à 2027 » ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Philippe POUCKET



Le Président,



Hervé BESSONNET

**ACCORD CADRE "MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES OPÉRATIONS DE
RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU
DE 2025 À 2027"**

Analyse des offres
Classement des offres

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
 Reçu en préfecture le 26/06/2025
 Publié le **30 JUIN 2025**
 ID : 085-258501923-20250620-BU_20250620_02-DE

Bureau du 20/06/2025
 Annexe à la délibération
 n° BU_20250620_02

CLASSEMENT	NOTE GLOBALE SUR 100	PRESTATAIRE	PRIX DES PRESTATIONS* (HT)	NOTE FINANCIERE sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60
1	95.00	SCOP ARL HYDRO CONCEPT (LES ACHARDS - 85)	91 500.00 €	40.00	55.00
2	88.27	ICEO (TALMONT-SAINT-HILAIRE - 85)	129 452.50 €	28.27	60.00
3	80.88	ARTELIA - Direction Régionale Ouest (SAINT-HERBLAIN - 44)	175 308.70 €	20.88	60.00

* Prix des prestations sur la base du BPU et 20 DET

M. Ludovic PRIOU, Technicien

